

UNITED NATIONS

1980/6/30



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



COLLECTION

Distr.
GENERALE
A/35/286
11 juin 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Points 28 et 80 de la liste préliminaire^x

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE,
DEVELOPPEMENT ET PAIX

Lettre datée du 6 juin 1980, adressée au Secrétaire général
par le Président du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration et les Recommandations du Séminaire international sur les femmes vivant sous le régime d'apartheid, qui s'est tenu à Helsinki du 19 au 21 mai 1980.

Le Séminaire international a été organisé par le Sous-Comité du racisme, de la discrimination raciale, de l'apartheid et de la décolonisation des organisations non gouvernementales, en collaboration avec le Comité spécial contre l'apartheid, le secrétariat de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Au nom du Comité spécial, je vous prie de bien vouloir faire distribuer la Déclaration et les Recommandations du Séminaire international comme documents de l'Assemblée générale, au titre des points 28 et 80 de la liste préliminaire, et de les porter à la connaissance de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui doit se tenir à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980.

Le Président du Comité
spécial contre
l'apartheid,

(Signé) B. Akporode CLARK

^x A/35/50.

ANNEXE

Déclaration et Recommandations du Séminaire international sur
les femmes vivant sous le régime d'apartheid, tenu à Helsinki
du 19 au 21 mai 1980

1. Le Séminaire international sur les femmes vivant sous le régime d'apartheid, organisé par le Sous-Comité du racisme, de la discrimination raciale, de l'apartheid et de la décolonisation des organisations non gouvernementales, en collaboration avec le Comité spécial contre l'apartheid de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), s'est tenu à Helsinki (Finlande), du 19 au 21 mai 1980.
2. Au nombre des participants, on comptait des représentants de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation de l'unité africaine, des mouvements de libération d'Afrique australe reconnus par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), des gouvernements et des organisations des Etats africains de première ligne, d'organisations des pays nordiques et de plus de 50 organisations non gouvernementales, ainsi qu'un certain nombre d'experts venus à titre individuel. Les gouvernements des pays nordiques et un certain nombre d'autres gouvernements étaient représentés en qualité d'observateurs.
3. Le Séminaire a été organisé aux fins d'appuyer les objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et de la Décennie des Nations Unies pour la femme et notamment de contribuer à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui se tiendra à Copenhague en juillet 1980 et s'attachera tout spécialement aux problèmes des femmes vivant sous le régime d'apartheid.
4. Ce Séminaire visait au premier chef à dénoncer l'oppression dont sont victimes des millions de femmes en Afrique australe, qui subissent la politique criminelle d'apartheid, à rappeler le sort misérable des femmes et des enfants réfugiés, à faire largement connaître la lutte héroïque menée par les femmes pour se libérer de la tyrannie raciste, et à mettre au point des mesures visant à promouvoir la solidarité internationale la plus large possible avec le combat livré par les femmes et leurs mouvements de libération nationale pour éliminer l'apartheid et édifier une société juste.
5. A l'issue d'un examen circonstancié de la situation et de consultations approfondies entre les participants, le Séminaire a adopté la Déclaration et les Recommandations ci-après, qu'il présente aux gouvernements, au système des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et aux particuliers pour qu'ils puissent prendre les dispositions voulues.

/...

6. Le Séminaire international sur les femmes vivant sous le régime d'apartheid rend hommage à la lutte héroïque et victorieuse menée par le peuple du Zimbabwe sous la direction du Front patriotique, le félicite chaleureusement de sa récente accession à l'indépendance, et souhaite la bienvenue au Zimbabwe au sein de la communauté internationale.

7. Le Séminaire appelle l'attention de tous les gouvernements et de tous les peuples sur l'oppression, l'exploitation et la persécution dont sont victimes des millions de femmes en Afrique australe, et sur la lutte héroïque qu'elles mènent pour éliminer l'apartheid.

8. Le Séminaire les engage à prendre des mesures urgentes et concertées pour appuyer la lutte légitime des femmes vivant sous le régime d'apartheid.

9. L'apartheid est un système d'oppression, dont les premières victimes sont les femmes et les enfants noirs.

10. Tous ceux qui sont acquis à la cause de l'abolition du racisme et de l'instauration de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes doivent accorder la plus haute priorité à l'élimination de ce système.

11. L'apartheid ne constitue pas seulement une violation flagrante des droits de l'homme ou encore l'imposition par la force de la discrimination raciale et de la ségrégation. C'est, avant tout, un système d'oppression et d'exploitation des habitants autochtones d'Afrique du Sud, qui représentent la grande majorité de la population du pays, mis en place après que les colons et les colonialistes étrangers aient réussi, par une série de guerres, à les déposséder de leurs terres et à détruire leur société traditionnelle.

12. L'apartheid est caractérisé par la domination du pays par une minorité raciste, à laquelle l'ancienne puissance coloniale a transmis le pouvoir.

13. Il s'agit d'une forme spéciale de colonialisme établie par le régime illégitime de la minorité blanche en vue de consolider et de perpétuer la domination et l'exploitation racistes.

14. L'apartheid est un système criminel qui ne peut être "réformé". Par conséquent, les mouvements de libération ont souligné que leur tâche consistait à rien de moins qu'à assurer la prise du pouvoir par le peuple, à détruire toutes les structures de l'apartheid et à donner à l'ensemble de la population la possibilité d'établir une société non raciale et démocratique, dans laquelle l'égalité des droits entre tous les hommes et toutes les femmes serait assurée.

15. Ils ont également déclaré que la lutte armée était devenue indispensable aux mouvements de libération nationale des peuples opprimés, et ont demandé que l'on appuie cette lutte par une aide matérielle et par l'imposition de sanctions contre le régime raciste d'Afrique du Sud.

16. Le Séminaire comprend pleinement et appuie sans réserve la position des mouvements de libération et respecte leur droit de choisir leurs propres moyens de lutte.

17. Le Séminaire se félicite des progrès de lutte de libération en Afrique du Sud et en Namibie, sous la direction des mouvements de libération nationale respectifs - l'African National Congress of South Africa (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), et la South West African People's Organization (SWAPO) - progrès qui se manifestent par l'intensification de la lutte armée et des manifestations de masse des étudiants noirs, et autrement.

18. Le Séminaire reconnaît que la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie est avant tout la lutte des Africains pour leurs droits inaliénables à leur terre et à ses ressources, à leur dignité et à leur honneur, et pour la libération nationale.

19. Le Séminaire reconnaît que la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie et de leurs mouvements de libération nationale contribue de façon essentielle aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et à la paix internationale.

20. L'appui aux femmes vivant sous le régime d'apartheid doit se traduire non seulement par l'assistance au combat qu'elles livrent contre l'injustice, les privations et la déshumanisation sous toutes leurs formes, mais aussi par l'appui à leurs mouvements de libération nationale.

21. Une assistance est également nécessaire pour permettre aux femmes opprimées de jouer le rôle qui leur revient dans la lutte de libération et à la reconstruction de leur pays.

22. Le Séminaire déclare que l'apartheid constitue non seulement un crime contre l'humanité mais aussi une menace pour la paix et la sécurité internationales. La nucléarisation de l'Afrique du Sud et l'explosion d'une arme nucléaire à laquelle le régime raciste a procédé récemment menacent tous les peuples africains ainsi que la paix mondiale.

23. Il faut éliminer l'apartheid grâce à une action collective de tous les gouvernements et de tous les peuples qui se sont voués à la cause de la paix, de la liberté, de la dignité humaine et de la coopération internationales.

24. Le Séminaire appelle particulièrement l'attention sur les crimes odieux que le régime d'apartheid a commis en tuant ou rutilant des femmes et des enfants lors de manifestations pacifiques contre l'injustice sur le rassemblement forcé de milliers de villageois dans des camps de concentration situés dans le nord de la Namibie; sur les actes d'agression perpétrés contre des Etats voisins, notamment l'Angola et la Zambie; et sur les bombardements dont ont été victimes des femmes et des enfants se trouvant dans des centres de réfugiés.

25. La majorité des Sud-Africains et des Namibiens réfugiés dans les pays voisins se compose de femmes et d'enfants qui fuient les persécutions barbares et effroyables exercées par le régime d'apartheid. Il faut leur octroyer le droit d'asile pour une période prolongée, leur procurer des vivres, les loger, leur dispenser des soins médicaux, assurer leur protection juridique, garantir leurs droits de l'homme fondamentaux, leur fournir des services d'orientation intensive, leur dispenser un enseignement et une formation et leur procurer des emplois.

26. Le Séminaire dénonce l'hypocrisie des gouvernements qui affirment être opposés à l'apartheid, mais empêchent l'Organisation des Nations Unies de se prononcer pour l'imposition de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud. Il déplore en particulier que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui sont des membres permanents du Conseil de sécurité, opposent leur veto aux propositions en vue d'une action efficace contre l'apartheid.

27. Le Séminaire note avec inquiétude et indignation que certains gouvernements - par exemple, ceux de la République fédérale d'Allemagne, de la France, d'Israël, du Japon, du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de la Belgique et de l'Italie - des sociétés transnationales et d'autres entités continuent de collaborer avec le régime de Pretoria dans les domaines militaire, nucléaire, économique, politique et autres. Il déclare que toute collaboration avec le régime de Pretoria constitue un crime contre tous les peuples et contre la paix.

28. Le Séminaire rend hommage aux femmes pour le rôle héroïque qu'elles jouent dans la lutte de libération en Afrique du Sud et en Namibie ainsi qu'aux nombreux dirigeants et martyrs de cette lutte.

29. Il faut faire prendre conscience des souffrances des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie et du rôle qu'elles jouent dans la lutte de libération pour que l'opinion publique mondiale se solidarise avec elles.

30. Le Séminaire remercie la Secrétaire générale de la Conférence de la Décennie des Nations Unies pour la femme pour l'excellent travail de préparation que ses collaborateurs ont accompli en vue de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Conséquences de l'apartheid pour les femmes en Afrique australe" lors de la Conférence mondiale. Le Séminaire demande instamment que la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme, puisque son thème est "Egalité, développement et paix", soit axée en particulier sur la situation des femmes en Afrique du Sud et en Namibie, qui s'est constamment détériorée pendant la première moitié de la Décennie. Il demande en outre le plein appui de la Conférence de Copenhague en témoignage de la solidarité des femmes du monde entier avec les hommes et les femmes opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie.

Il prend acte avec satisfaction de la section K de la résolution 34/93 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1979 sur les femmes et les enfants vivant sous le régime d'apartheid.

Il félicite le Comité spécial contre l'apartheid pour l'attention particulière qu'il a accordée aux femmes vivant sous le régime d'apartheid et son action en faveur de la coordination et de l'intensification des mesures de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie et leurs mouvements de libération nationale.

Il note avec satisfaction les programmes et activités entrepris par l'UNESCO, la FAO, l'OIT, le HCR, l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies pour soutenir les femmes d'Afrique du Sud et de Namibie. Il note également, avec satisfaction, l'appui matériel et moral que les diverses organisations non gouvernementales apportent aux peuples en lutte d'Afrique australe.

31. Le Séminaire recommande les mesures suivantes :

a) Condamnant les relations que des Etats, notamment certains Etats occidentaux, entretiennent avec le régime sud-africain dans les domaines politique, militaire, nucléaire, économique, sportif et culturel, en violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies tendant à faire cesser toute collaboration de ce type, le Séminaire lance un appel en faveur d'une mobilisation pour l'application de sanctions dans tous les domaines contre le régime raciste de l'Afrique du Sud, y compris des mesures interdisant effectivement toute collaboration militaire ou nucléaire avec l'Afrique du Sud, les livraisons de pétrole et de produits pétroliers à ce pays, les prêts à l'Afrique du Sud et les investissements dans ce pays, tout commerce avec l'Afrique du Sud ainsi que les relations avec ce pays dans le domaine du tourisme, des sports et de la culture, et il s'engage à oeuvrer dans ce sens. Il recommande que toutes les organisations assurent une large publicité aux initiatives que l'Organisation des Nations Unies et l'OUA prendront prochainement en vue de l'application de sanctions contre le régime sud-africain et les appuient.

b) Le Séminaire demande que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures en vue d'accorder toute l'aide nécessaire aux peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie et à leurs mouvements de libération nationale pour soutenir leur lutte légitime.

c) Le Séminaire demande que le régime d'occupation illégal de l'Afrique du Sud se retire immédiatement de la Namibie conformément aux dispositions de la résolution 335 (1976) du Conseil de sécurité et exige que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité soit immédiatement mise en application.

/...

Il appuie la position de la SWAPO en tant que seul représentant authentique du peuple de la Namibie, y compris Walvis Bay, qui fait partie intégrante du territoire.

d) Le Séminaire condamne l'agression perpétrée par l'Afrique du Sud contre l'Angola et la Zambie. Il félicite les Etats de première ligne pour l'aide qu'ils fournissent aux peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie ainsi qu'à leurs mouvements de libération nationale et pour la solidarité dont ils témoignent à leur égard. Il prie instamment la communauté internationale d'accroître son aide aux Etats de première ligne et d'intensifier sa coopération avec ces Etats, notamment en leur fournissant, sur leur demande, l'aide nécessaire pour empêcher et repousser les actes d'agression du régime raciste de l'Afrique du Sud.

e) Le Séminaire fait part de son inquiétude devant les souffrances des réfugiés, qui sont victimes de l'apartheid, il félicite le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour la protection et l'aide humanitaire qu'il accorde aux femmes et aux enfants réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie et il invite instamment tous les gouvernements et organisations humanitaires à accroître leur soutien moral et matériel aux efforts humanitaires du Haut Commissaire en faveur des réfugiés d'Afrique australe.

Il félicite les organisations non gouvernementales qui ont apporté une assistance aux réfugiés fuyant l'apartheid et aux combattants de la liberté, et il les prie instamment d'intensifier cette assistance.

f) Le Séminaire appuie vigoureusement la campagne lancée en Afrique du Sud pour libérer Nelson Mandela et tous les autres prisonniers politiques.

Il engage les gouvernements et organisations du monde entier à appuyer cette campagne.

Il recommande de consacrer la période allant du 25 mai (Journée de libération de l'Afrique) au 11 octobre (Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains) à une campagne intensifiée pour la libération des prisonniers politiques sud-africains et namubiens au moyen de pétitions, de manifestations, etc.

g) Le Séminaire condamne les persécutions inhumaines, dictées par la vengeance, qu'exerce le régime raciste d'Afrique du Sud à l'encontre de nombreuses femmes, qu'il s'agisse de responsables ou de personnes à charge de prisonniers politiques, en imposant en particulier des restrictions sévères, en vertu de mesures d'interdiction, afin de les isoler.

Il invite les organisations et les particuliers à envoyer des lettres d'encouragements à ces personnes pour les assurer de la préoccupation d'hommes de bonne volonté partout dans le monde.

h) Le Séminaire prie la Commission des droits de l'homme d'ouvrir une enquête sur les crimes commis contre les femmes et les enfants en Afrique du Sud et en Namibie.

i) Le Séminaire recommande à l'Organisation des Nations Unies de proclamer, en consultation avec l'OUA, une Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie afin de promouvoir la mobilisation la plus large possible de l'opinion publique mondiale à l'appui de la lutte légitime des femmes d'Afrique du Sud et de leurs mouvements de libération nationale et de leur apporter toute l'assistance nécessaire pour assurer un triomphe rapide à cette lutte.

Il recommande entre-temps à toutes les organisations de donner une large publicité à la lutte des femmes en Afrique du Sud et de recueillir une assistance matérielle qui leur sera acheminée par les mouvements de libération nationale.

j) Le Séminaire prie instamment la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme d'accorder une haute priorité à la question des mesures d'assistance aux femmes d'Afrique australe dans la mise au point définitive du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

k) Le Séminaire prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général de la Conférence mondiale sur les mesures d'aide aux femmes d'Afrique australe (A/CONF.94/6), que le Comité préparatoire de la Conférence mondiale a fait siennes et qui seront examinées à Copenhague, et il encourage la Conférence à renforcer encore ces mesures à la lumière des conclusions du présent séminaire.

l) Le Séminaire prie instamment le Comité spécial contre l'apartheid et le Secrétaire général de la Conférence mondiale de prévoir, en consultation avec les mouvements de libération nationale et autres organisations concernées, la mise en place de mécanismes efficaces en vue d'appliquer le Programme mondial d'action concernant l'assistance aux femmes d'Afrique australe et de mobiliser la communauté internationale à cette fin.

m) Le Séminaire engage tous les gouvernements et organisations à appuyer les divers projets des mouvements de libération nationale, en particulier ceux qui bénéficient aux femmes et aux enfants.

n) Le Séminaire exprime sa gratitude aux organisations qui ont participé à la campagne pour la libération de Victor Matlou et qui de ce fait ont contraint le régime raciste sud-africain à le mettre en liberté.

Il demande instamment que ces campagnes soient poursuivies et intensifiées pour obtenir la mise en liberté d'autres prisonniers politiques et pour empêcher l'exécution de combattants de la liberté comme James Mange.

Il condamne l'enlèvement de nombreuses victimes survivantes, tant hommes que femmes, lors du raid sud-africain odieux à Cassinga, en 1978, la détention de ceux-ci dans des prisons militaires secrètes, et les sévices graves et les mutilations infligés à ces prisonniers. Il demande l'application de la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre (1949) et du Protocole y relatif à ces Namibiens emprisonnés ainsi qu'à tous les autres combattants de la liberté capturés au cours de la lutte de libération nationale en Afrique australe.

o) Le Séminaire recommande que l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et toute la communauté internationale organisent immédiatement des campagnes pour lutter contre le projet de loi examiné actuellement au Parlement sud-africain et qui, s'il est adopté, érigeria en infraction pénale la publication par la presse de tout détail concernant les personnes détenues sans jugement.

Il recommande également de lancer parallèlement une campagne pour mettre un terme à toutes les détentions sans jugement en Afrique du Sud et en Namibie.

p) Le Séminaire sait particulièrement gré au Fonds international d'aide et de défense pour l'Afrique australe, dirigé par le chanoine L. John Collins, de son assistance aux prisonniers politiques, aux personnes frappées d'interdiction et à leurs familles en Afrique australe, des efforts qu'il déploie pour faire largement connaître l'oppression dont les femmes sont victimes sous le régime d'apartheid et la lutte héroïque qu'elles mènent contre ce système inhumain.

Il engage les gouvernements et les organisations à verser des contributions accrues à ce Fonds pour lui permettre d'apporter une assistance adéquate aux femmes en Afrique australe en cette période critique.

q) Le Séminaire invite l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, les gouvernements et les organisations à aider les femmes des mouvements de libération nationale et des organisations féminines dans les Etats de première ligne à participer aux conférences, aux séminaires et aux activités d'établissements d'enseignement et autres, dans différentes régions du monde. Il s'agit en l'occurrence de toute l'aide nécessaire, financière ou autre, en vue d'une représentation adéquate, et également, s'agissant des mouvements de libération, de la délivrance de documents de voyage ou reconnaissance de ces documents.

Le Séminaire suggère également que les organisations régionales et nationales tiennent des réunions visant à faire largement connaître le sort misérable des femmes en régime d'apartheid et leur lutte de libération.

r) Le Séminaire prie instamment l'Organisation des Nations Unies, l'UNESCO, la FAO, l'OIT, l'OMS et autres institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales, de renforcer et de multiplier les programmes d'assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA, y compris les projets de coopération avec les femmes des mouvements de libération nationale afin de promouvoir leur participation à la lutte de libération et aux programmes de formation en vue d'une reconstruction nationale future et d'augmenter par ailleurs les fonds prélevés sur leur budget ordinaire pour mettre en oeuvre ces programmes.

Les gouvernements sont priés de contribuer et/ou d'augmenter leurs contributions aux divers fonds créés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que par des organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales qui apportent leur aide aux peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie.

Le Séminaire demande par ailleurs aux organisations du système des Nations Unies d'intégrer les femmes des mouvements de libération nationale à tous les programmes du système des Nations Unies, et notamment en les invitant à participer aux réunions d'experts et aux séminaires de formation et en leur donnant la possibilité d'intervenir en tant que consultantes ou bénéficiaires de projets.

Les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies et autres organisations devraient consulter les femmes des mouvements de libération nationale pour déterminer quels sont les besoins et les désirs de la femme. Les femmes devraient participer pleinement à la planification, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de tous les programmes d'assistance et doivent bénéficier de possibilités égales pour ce qui est de l'obtention de subventions et de bourses et de l'accès à une formation. Si des femmes qui sont par ailleurs qualifiées ne possèdent pas certains diplômes universitaires ou une formation leur donnant droit à subventions ou des bourses d'études, on devrait leur dispenser l'enseignement et la formation préalables nécessaires plutôt que les exclure d'une assistance dont elles pourraient tirer profit.

/...

En Afrique australe, il faut offrir aux femmes toute l'assistance nécessaire pour leur permettre d'améliorer les compétences qu'elles possèdent déjà et d'en acquérir de nouvelles qui les mettront à même de participer pleinement tant à la lutte actuelle de libération nationale ainsi qu'à la reconstruction nationale. Un appui accru devrait être prêté aux mouvements de libération nationale à l'intention de leurs sections féminines ou de leurs programmes en faveur des femmes et des moyens devraient être mis en place pour offrir aux femmes une formation dans des domaines appropriés, cadrant avec les besoins des mouvements de libération nationale.

s) Le Séminaire demande que les femmes et les organisations féminines du monde entier jouent un rôle accru dans le courant de solidarité avec la lutte pour la libération en Afrique du Sud et en Namibie. Il recommande que toutes ces organisations coordonnent davantage leur action, de concert avec le Comité spécial contre l'apartheid et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

t) Le Séminaire prie instamment le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme d'envisager une aide généreuse aux mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie pour leurs activités d'information et autres projets.

u) Le Séminaire prie l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, ainsi que tous les gouvernements et les organisations non gouvernementales et autres, de rassembler des renseignements sur la condition des femmes en Afrique du Sud et en Namibie et sur leur lutte pour la liberté. Il leur demande également de donner à ces renseignements la plus large diffusion possible par l'intermédiaire des moyens existants, y compris des publications, des films, des expositions de photos, des programmes radiophoniques, etc. Il préconise par ailleurs la création de nouveaux moyens de communication et de diffusion de ces renseignements afin d'atteindre et de mobiliser un public nouveau et plus vaste. Cette intensification de la diffusion de l'information sur l'apartheid, que préconise également la Déclaration de l'UNESCO sur les communications de masse, est un élément essentiel de la lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information.

v) Le Séminaire prie instamment le Comité spécial contre l'apartheid, le Secrétaire général de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme et tous les dispositifs de suivi mis en place pour le Programme d'action de la Décennie, l'UNESCO, les organisations non gouvernementales et autres, en consultation avec les mouvements de libération nationale, de mobiliser la communauté internationale à l'appui des femmes d'Afrique australe dans leur lutte pour la libération nationale.
